

Paris, le 25-11-2009,

Procédure 2010 des profilages des postes pour la campagne 2011

La procédure du profilage des postes d'enseignant-chercheurs à l'UFR de physique sera légèrement différente de celle des années précédentes de manière à ce que les rôles de chaque commission, conseil, et groupes d'experts thématiques (GET's) soient clairement définis et participe à l'élaboration des profils qui seront demandés à la commission des postes.

Nous procéderons en six étapes (résumées en Annexe 1) :

1) Mi-février 2010 : La commission des sages établit un classement des candidats internes à un poste de professeur. Ce classement sera diffusé à l'ensemble de l'UFR.

2) Mi-février 2010 : Le conseil scientifique lance un appel aux directeurs des laboratoires (qui auront au préalable pris connaissance du classement de la commission des sages) pour qu'ils proposent des profils de postes d'EC. Le CS fournit aux directeurs des laboratoires une liste précise des informations minimales qu'il souhaite trouver dans le dossier de demande de profilage de poste (mais le laboratoire peut fournir également d'autres informations s'il le juge nécessaire). **Une date limite de fin février sera fixée.**

3) Fin février 2010 : Réunion du CS qui regroupe les dossiers par thématique (*nano, macro-vivo et les deux infinis*). Pour chacun des trois paquets de demandes, nomination de 3 à 5 membres du CS (coordinateurs appartenant aux trois thèmes précités) chargés de contacter des membres des GET's compétents (après avis des présidents des GET's) pour discuter de ces demandes.

4) Début avril 2010: Les coordinateurs du CS organisent une réunion avec les membres des GET's choisis pour discuter et émettre un avis sur les différents profils de leur thématique.

5) Fin mai 2010: Les coordinateurs font leur rapport au CS sur les demandes de profils de postes. Le CS débat et propose son classement.

6) Enfin, le conseil de l'UFR élargi aux présidents du CS, du CENS et des présidents des GET's concernés finalise (mi mai) le classement des profils de postes que l'UFR de Physique demandera à la commission des postes de l'université.

Ainsi tous les acteurs : commission des sages, conseils des laboratoires, Groupes d'expert thématiques, Conseil scientifique et finalement conseil de l'UFR auront un rôle bien déterminé et participeront à la construction (nous l'espérons harmonieuse) des profils qui seront demandés par l'UFR de Physique.

Corollaire

1) la mission de la commission des sages

La direction de l'UFR insiste sur l'importance que nous devons attacher à l'évolution de carrière des maîtres de conférences. En particulier, un nombre important de « promotions » du corps des maîtres de conférences au corps des professeurs est devenu aujourd'hui une priorité pour notre UFR, considérant 1) le nombre extrêmement important de recrutements de professeurs extérieurs ces dernières années 2) le grand nombre de MCF qui ont réalisé des efforts considérables dans la refondation de l'UFR et l'installation de nouvelles équipes. La procédure de fléchage des postes de professeur dans notre UFR doit permettre d'encourager un certain nombre de ces « promotions » ; d'autres voies seront également complémentaires, telles que la mobilité externe ou les transformations de postes. Les années passées, une procédure d'évaluation a été patiemment mise au point, et a permis d'aboutir à des fléchages privilégiant les possibilités de candidature de maîtres de conférences internes. Il s'agit cette année de reprendre cette action, avec la même détermination.

La difficulté de la tâche est évidente, la nécessité également de veiller à ce que la procédure demeure transparente, la plus irréprochable possible. Les dossiers des MCF qui souhaitent participer à cette procédure, rédigés suivant un cadre simple et calibré, seront soumis à la commission des sages constituée de rangs A : 6 membres du conseil scientifique et 6 membres du conseil des enseignements, et éventuellement de membres extérieurs (*pour plus de détails, voir CR du conseil d'UFR du 8 janvier 2008*).

Cette commission aura pour mission d'identifier les maîtres de conférences que l'UFR de physique souhaite promouvoir en établissant un classement sur la base de la réflexion suivante :

« Y-a-t-il un maître de conférence qui mérite une attention particulière dans le fléchage des postes pour l'année prochaine ? (c'est-à-dire pour lequel on souhaite impérativement donner la possibilité de participer à un concours). Une telle attention sera bien sûr justifiée par une activité d'enseignement, de recherche, ou une participation à la vie collective, hors du commun ».

Cette procédure n'empêchera naturellement pas le déroulement de concours normaux, ouverts à tous, dans lequel des candidats extérieurs pourront concourir. Le classement permet cependant de placer les MCF que l'on souhaite voir « promus » dans les meilleures conditions pour qu'ils puissent l'être. Une personne issue de la commission des sages sera nommée pour répondre aux questions des candidats.

2) Dossier de candidature

Nous demandons aux MCF intéressés par cette procédure de soumettre un dossier comprenant 5 pages max (en times 11) hors liste de publications. Ces cinq pages devront comprendre un CV général, un résumé des activités de recherche, un résumé des activités d'enseignement, un résumé des responsabilités collectives.

Les documents suivant devront être fournis en annexe :

- une liste de publication non commentée, avec pour chaque publication le titre complet

- le manuscrit d'HDR, photocopie du diplôme et du rapport de soutenance
- cinq publications parmi les plus significatives
- trois lettres de recommandation, pas plus d'une seule venant de France.
- l'avis du directeur du laboratoire.

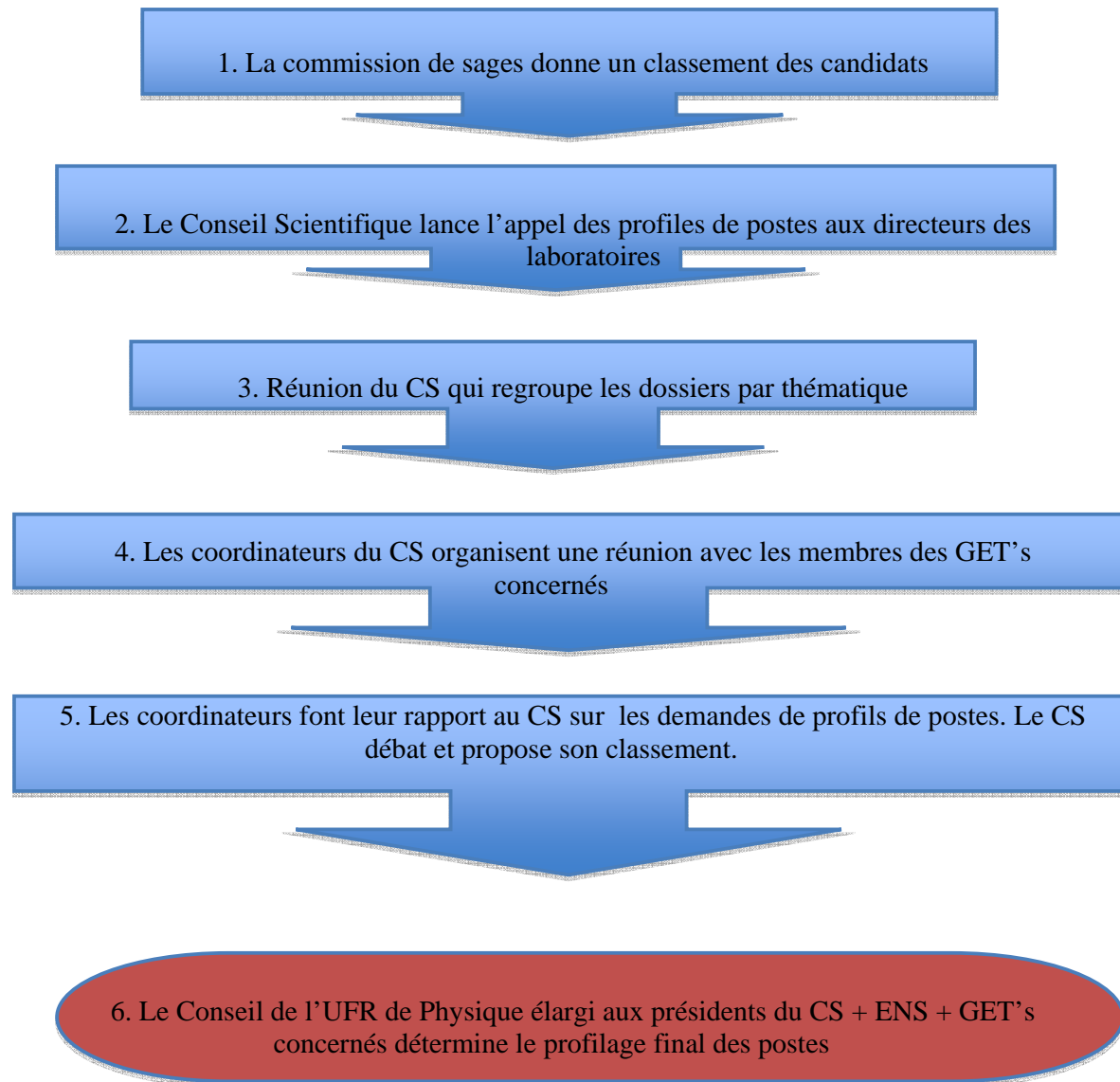
3) Calendrier prévisionnel :

- appel à candidature : début décembre
- retour des dossiers et distribution des dossiers : début janvier
- répartition des dossiers aux membres de la commission des sages par les présidents du CS et du CENS : mi janvier.

4) Aide aux membres de la commission des sages

- annexe 2 : critère d'évaluation
- annexe 3 : grille d'évaluation complète à remettre par les membres de la commission des sages au président de la commission des sages désigné par le directeur de l'UFR sur proposition des présidents du CENS et CS.

Annexe 1 : Procédure du profilage des postes



ANNEXE 2 : Critères de Sélection

A) Recherche:

A1 degré d'autonomie,

A2 degré de créativité,

A3 leader dans le domaine? (par exemple conférences invitées pour une revue du domaine)

A4 prises de responsabilités scientifiques (porteur de projet, organisation de colloque, expertise au niveau national et au plan international)

A5 qualité et maturité des projets de recherche

A6 Encadrement: Etre vigilant sur les pourcentages dans chaque co-encadrement de thèse.

Mettre en avant les thèses encadrées a 100% (et si possible le devenir des encadrés!)

B) Implication dans la vie collective de l'UFR de Physique (Prise des responsabilités : membre d'un conseil, de la direction ou d'un GET, etc.)

C) Enseignement:

C1 l'"aura" pédagogique, la qualité des contacts avec les étudiants

C2 prises de responsabilités pédagogiques (particulièrement dans l'animation d'une équipe)

C3 degré de créativité

C4 qualité et maturité des projets pédagogiques

D) Activités de promotion de la science (écoles; lycées, grand public, articles de magazines etc. ...)

**ANNEXE 3 : EVALUATION
COMMISSION DES SAGES**

PRE- RAPPORT

Universite Paris Diderot - Paris 7

Nom :		Age :	
Prénom :		Thèse Date d'obtention	
HDR date : intitulé			
Qualification:			
Situation professionnelle			
Postdoc / expérience professionnelle			
Recherche en cours			
Porteur de projet : (ANR, Europeen)			
Projet scientifique à moyen terme			
Encadrements : thèses, stages			
Organisation de conférences, de colloques ou autres...			
Publications RICL : type de journaux :		Actes avec CL :	
Livres, Chapitre :		Conférences invitées	
Collaborations			
Valorisation/ Brevets			
Enseignement (préciser, cours, Td, niveau du L1 au M2)			
Si possible : qualité des cours, contact avec les étudiants, suivi des étudiants			
Responsabilité pédagogique au sein de l'UFR			
Responsabilité collectives locales ou nationales			
Points forts :			
Points faibles :			